

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## relative au projet de zonage d'assainissement de 38 communes de la Communauté d'Agglomération de CHALONS-EN-CHAMPAGNE

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du **Mercredi 19 Septembre 2018 à 14h00 au vendredi 26 Octobre 2018 à 17h00** par arrêté du Président de la Communauté N°ARR-2018-CAC-022 du 27 août 2018, sur le projet de zonage d'assainissement des communes suivantes :

**AIGNY, AULNAY-SUR-MARNE, BUSSY-LETTREE, CHALONS-EN-CHAMPAGNE, CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE, CHENIERS, CHERVILLE, COMPERTRIX, CONDE-SUR-MARNE, COOLUS, DOMMARTIN-LETTREE, FAGNIERES, HAUSSIMONT, ISSE, JALONS, JUVIGNY, LA VEUVE, LENHARREE, L'EPINE, LES GRANDES LOGES, MATOUGUES, MONCETZ-LONGEVAS, MONTEPREUX, RECY, SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE, SAINT-GIBRIEN, SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE, SAINT-MEMMIE, SAINT-PIERRE, SARRY, SOMMESOUS, SOUDE, SOUDRON, THIBIE, VASSIMONT ET CHAPELAINE, VATRY, VILLERS-LE-CHÂTEAU et VRAUX, appartenant à la Communauté d'Agglomération de CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier dans les mairies de **CHALONS-EN-CHAMPAGNE, CONDE-SUR-MARNE, JALONS, VATRY et HAUSSIMONT** aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier est également consultable durant la même période sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante :  
<http://www.chalons-agglo.fr/index.php?id=539>

Un poste informatique au sein duquel le dossier d'enquête peut être consulté est mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture dans les mairies de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, CONDE-SUR-MARNE, JALONS, VATRY et HAUSSIMONT.

M. Edoire SYGUT, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat en retraite est désigné en qualité de Président de la Commission d'enquête. M. Francis SONGY, informaticien en retraite et Mme Clarisse LESEIN, cadre de la fonction publique territoriale en retraite sont désignés comme membres titulaires de la Commission d'enquête.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations aux jours et heures suivants:

- **Mercredi 19 septembre de 14h à 17h, salle Antoine Lépine à la mairie de CHALONS-EN-CHAMPAGNE**
- **Mardi 25 septembre de 10h à 13h à la mairie de CONDE-SUR-MARNE**
- **Mardi 2 octobre de 15h à 18h à la mairie de JALONS**
- **Lundi 15 octobre de 9h à 12h à la mairie de HAUSSIMONT**
- **Jeudi 18 octobre de 9h à 12h à la mairie de VATRY**
- **Vendredi 26 octobre de 14h à 17h, salle Antoine Lépine à la Mairie de CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations :

- soit sur les registres déposés dans les mairies de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, CONDE-SUR-MARNE, JALONS, VATRY et HAUSSIMONT
- soit par courrier adressé à **M. le Président de la Commission d'enquête Enquête publique zonage d'assainissement 26, rue Joseph-Marie Jacquard CS 40187 51009 Châlons-en-Champagne Cedex**
- Soit par courrier électronique envoyé à : **ep.assainissement@chalons-agglo.fr**

Le rapport et les conclusions motivées de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au Service Assainissement de la Communauté d'Agglomération de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou sur le site internet :

<http://www.chalons-agglo.fr/index.php?id=539>

pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Eventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, le projet de zonage sera soumis au Conseil Communautaire pour approbation.

Des informations sur le projet de zonage d'assainissement peuvent être demandés auprès du Service Assainissement de la Communauté d'Agglomération de CHALONS-EN-CHAMPAGNE :

- par courrier au 26, rue Joseph-Marie Jacquard 51000 Châlons-en-Champagne
- dans nos locaux, Hôtel de ville -Service Assainissement, 2 avenue le Corbusier à Saint-Memmie
- par téléphone au 03.26.69.38.68
- ou par courriel à [assainissement@chalons-agglo.fr](mailto:assainissement@chalons-agglo.fr).

Le Président, Bruno BOURG-BROC